

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 146

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60 TER

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« d'un plafond ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.